

*Affaires courantes**Douanes et Accise***COÛTS DE LOGEMENT****OBJET: PLANIFICATION EN VUE DE L'ADMINISTRATION DE LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES PROPOSÉE**

Oui, le gouvernement loue actuellement des locaux à bureaux dans la région de la Capitale nationale, qui serviront aux fins de la planification et de l'administration de la taxe sur les produits et services proposée. (Ces locaux sont également conformes à un plan à long terme visant à regrouper les bureaux de l'Accise qui sont actuellement situés à cinq endroits différents dans la ville).

a) Travaux publics Canada a loué, pour le compte de Douanes et Accise, 11 447 m<sup>2</sup> d'espaces à bureaux, que l'on prépare actuellement en vue de les occuper à partir de janvier 1990. Des locaux temporaires ont été fournis par l'entremise de baux à courte échéance et en utilisant des espaces déjà loués.

b) (i) Tous les locaux sont situés dans le complexe Place Vanier, au 25, avenue McArthur, à Vanier (Ontario);

(ii) 11 447 m<sup>2</sup>;

(iii) Le taux annuel de location de l'espace loué est de 2 209 271\$ (ces chiffres seront confirmés de façon définitive au moment de l'occupation des locaux).

c) (i) Les contrats pour les plans et la construction adjugés par Travaux publics Canada s'élèvent à 1 542 381\$ environ. Ce chiffre comprend un montant d'à peu près 192 341\$ provenant de Revenu Canada, Douanes et Accise, pour l'installation de câbles de transmission des données. TPC estime qu'il y aura des coûts additionnels d'environ 1 855 960\$ (ce montant ne comprend pas les coûts des télécommunications à D & A, des meubles, de l'équipement, etc.);

(ii) les coûts estimatifs pour les meubles et l'équipement de bureau (y compris les ordinateurs) sont de 2 698 473\$;

(iii) les coûts pour les télécommunications s'élèvent à 45 000\$.

**LES DOMMAGES CAUSÉS PAR LES PLUIES ACIDES****Question n° 158—M. Caccia:**

Pour chacune des provinces situées à l'est de la Saskatchewan, quels sont a) la perte économique annuelle attribuable aux dommages causés par les pluies acides en ce qui concerne (i) les espèces d'arbres qui font l'objet d'une coupe commerciale, (ii) la production de sirop d'érable (iii) les cultures agricoles (iv) les frayères du saumon, b) l'effet des dommages causés par les pluies acides sur les taux de croissance et la productivité en ce qui concerne (i) les espèces d'arbres qui font l'objet d'une coupe commerciale (ii) la production de sirop d'érable (iii) les cultures agricoles (iv) les frayères du saumon, c) l'effet des pluies acides sur le rythme de croissance des principales espèces d'arbres?

**M. Albert Cooper (Leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Les ministères d'Agriculture, des Pêches et Océans et des Forêts m'informent comme suit:

(a) i) Étant donné que les arbres présentement coupés ont pu profiter d'un environnement presque sans pollution pendant leur période de croissance, ils ne sont que peu affectés par les pluies acides. On estime que les pertes annuelles sont présentement de 2,5 millions de dollars (\$1983) pour le Québec et l'Ontario, et de 0,5 million de dollars pour les provinces Atlantiques. Il n'y a pas d'estimations précises pour le Manitoba, mais on prévoit que les pertes annuelles seront de moins de 10 000\$ par année.

ii) iii) Les effets directs des pluies acides n'ont pas été démontrés. Pour les provinces situées à l'est de la Saskatchewan, on ne dispose pas de données précises sur les pertes économiques imputables, chaque année, aux dégâts causés par les pluies acides aux érablières et aux cultures.

iv) À la lumière des évaluations biologiques, l'impact annuel de la réduction des stocks de saumon sur l'économie de la Nouvelle-Écosse est de 190 000\$ en termes de dépenses nettes de la part des pêcheurs sportifs.

b) i) La coupe commerciale est effectuée sur des arbres matures ou surannés dont les possibilités de croissance sont très limitées. Les peuplements jeunes et ceux en pleine croissance sont les plus affectés par les pluies acides, mais ils ne feront l'objet d'une coupe que dans plusieurs années. La coupe commerciale actuelle n'est donc que très peu affectée par les pluies acides. Cependant, on peut prévoir que les coupes futures seront réduites par l'effet des pluies acides.

Les espèces les plus sensibles sont dans l'ordre: le pin blanc; l'érable argenté; l'épinette rouge; le peuplier occidental; et l'hêtre.

ii) iii) Il existe peu de données concluantes au sujet des effets des pluies acides sur la vitesse de croissance et la productivité des érablières et des cultures.

iv) Nouvelle-Écosse: 13 rivières où la remonte habituelle du saumon a disparu;

: 18 rivières où les populations de saumon ont chuté de façon appréciable;

: 13 rivières où le saumon vit toujours, mais où l'on constate une réduction des populations; certains affluents ne supportent plus des populations de saumon;

: 16 rivières où les populations de saumon ne sont pas affectées par les pluies acides;

: La Nouvelle-Écosse possède en tout 38,7 km<sup>2</sup> d'habitat accessible au saumon. De ce nombre, 20,5 km<sup>2</sup> sont considérés comme vulnérables par rapport aux pluies acides;

: L'acidification de l'habitat a provoqué une baisse d'environ 50 p. 100 de la production de saumon de